

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 423**

Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Conception et industrialisation en microtechniques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative	Recteur de l'académie, recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-electricite

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du brevet de technicien supérieur 'Conception et industrialisation en microtechniques' intervient tout au long de la chaîne de développement et d'industrialisation d'appareils miniaturisés et pluritechnologiques. Il exerce dans des équipes pluridisciplinaires. Ses fonctions le conduisent à :

- concevoir ou modifier des appareils et équipements microtechniques à partir d'un cahier des charges et des contraintes économiques ;
- rechercher les solutions techniques adaptées en tenant compte des contraintes liées aux matériaux, aux procédés d'obtention des pièces et aux processus de production ;
- effectuer les choix optimaux d'association de matériaux, de procédés, de processus, d'intégration de composants pluritechnologiques ;
- modéliser les solutions adoptées sur un poste de conception assistée par ordinateur ;
- tester et valider les solutions adoptées en réalisant des maquettes, prototypes et outillages en utilisant, si nécessaire, des moyens de haute technologie : prototypage rapide, usinage à grande vitesse ;
- définir, en vue de l'industrialisation d'un produit, tout ou partie du processus de production et en vérifier la faisabilité à partir de modèles numériques qu'il élabore.

Le titulaire du BTS 'Conception et industrialisation en microtechniques' peut aussi :

- participer à la maintenance d'appareils microtechniques ;
- mettre en service de nouveaux équipements et en expliquer le fonctionnement aux opérateurs ;
- améliorer les postes de travail existants ;
- contribuer à la gestion de production.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises de conception et de fabrication de matériels de précision à haute valeur ajoutée technologique : équipements électroniques et informatiques, industrie automobile, construction aéronautique et spatiale, industrie nucléaire, matériel médico-chirurgical, instruments de mesure, optique, photographie, horlogerie, jouet...

Technicien de bureau d'études

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1209 : Intervention technique en études et développement électronique

H1203 : Conception et dessin produits mécaniques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

- Les unités composant le diplôme sont les suivantes : - Conception préliminaire d'un système microtechnique
- Conception détaillée : 1. pré-industrialisation ; 2. modélisation
 - Développement industriel d'un produit microtechnique et rapport de stage en entreprise
 - Français
 - Langue vivante étrangère
 - Mathématiques
 - Économie et gestion d'entreprise

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.

En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 31 juillet 2003 créant le BTS "Conception et industrialisation en microtechniques";

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

www.cereq.fr

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :